



Plan de relance de l'enseignement de l'allemand

Circulaire "accompagnement
du projet académique"



Académie de Montpellier
janvier 2006



Le Recteur de l'académie de Montpellier,
Chancelier des Universités

à

Monsieur le secrétaire général d'académie
Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs
des services départementaux de l'éducation
nationale,
Monsieur le directeur de l'IUFM,
Monsieur le doyen des corps d'inspection,
Monsieur l'inspecteur d'académie, inspecteur
pédagogique régional d'allemand,
Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale,
inspecteur de l'enseignement technique en
allemand,
Madame la déléguée académique à la formation
des personnels,
Madame la déléguée académique aux relations
internationales et à la coopération,
Mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'éducation nationale chargé(e)s de
circonscription du premier degré,
Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement,
Mesdames et messieurs les professeurs
d'allemand,
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles enseignant l'allemand.

Objet : mise en œuvre du projet académique : plan de relance de l'enseignement de l'allemand

La politique académique de l'allemand s'inscrit dans celle des langues vivantes.

L'enseignement des langues vivantes est l'une de nos priorités. Il participe de notre ambition de contribuer à faire de notre pays, et notamment de notre région, une grande région européenne.

Pour ce faire, il s'agit :

- d'une part, de conduire les élèves à la maîtrise de deux langues vivantes, en conformité avec les programmes qui adoptent désormais les normes du Cadre européen commun de référence pour les langues ;
- d'autre part, de promouvoir la diversification linguistique ; c'est, au niveau européen, la garantie du maintien du plurilinguisme, qui permet à

chacun de puiser dans ses ressources pour construire un avenir commun, riche des complémentarités.

La volonté de diversification doit prendre en compte :

- le contexte des relations internationales, au sein duquel notre pays entretient des relations bilatérales privilégiées avec certains pays voisins ;
- les contraintes budgétaires, qui nous invitent à promouvoir la diversification prioritairement à partir des structures et des ressources existantes.

L'allemand, langue de notre premier partenaire, est un élément significatif de la diversification. Une politique de diversification des langues ne peut donc faire l'économie d'une politique d'enseignement de l'allemand.

Les relations bilatérales entre l'Allemagne et la France ont conduit nos deux pays à prendre des engagements forts concernant l'apprentissage du français en Allemagne et de l'allemand en France.

Dans le cadre du volet consacré aux langues vivantes, le Projet d'Académie 2005-2008 fait mention d'objectifs particuliers concernant l'allemand. L'augmentation de 20% des effectifs (cf. p. 15 et 18 du Projet d'Académie) fait référence au plan académique de développement de l'allemand qui couvre une période supérieure à la période triennale du projet d'Académie. Ce plan, qui a été présenté le samedi 22 janvier 2005 (voir annexe 1), doit nous permettre d'atteindre les objectifs fixés pour l'allemand au niveau national par la Loi d'Orientation et de Programme pour l'Avenir de l'Ecole du 23 avril 2005. Dans la liste des indicateurs de performance, la loi organique des lois de finance (LOLF) fait figurer un indicateur concernant le pourcentage d'élèves apprenant l'allemand dans le 1^{er} degré comme dans le 2nd degré.

La présente circulaire a pour objet de préciser les objectifs et les modalités de prise en compte du plan académique de relance de l'allemand dans le cadre de la mise en œuvre du projet académique.

I. Objectifs généraux

Les enjeux culturels, politiques et économiques, pour notre pays et notre région, de la coopération franco-allemande au sein de l'Union européenne sont tels qu'il est absolument nécessaire de consolider les effectifs des élèves germanistes de notre académie.

S'agissant de l'augmentation des flux de germanistes, l'académie de Montpellier s'engage à :

- augmenter de 20% en 5 ans le nombre d'élèves apprenant l'allemand en primaire ;
- augmenter de 50% en 10 ans le nombre d'élèves germanistes dans le 2nd degré.

Ces objectifs, définis à partir d'une analyse de la situation à la rentrée 2004, sont ambitieux et réalistes. Les premiers résultats enregistrés à la rentrée 2005 sont encourageants (voir annexe 2). Ils nous invitent à poursuivre nos efforts sans relâche.

2 . Plan de relance de l'enseignement de l'allemand 2006

ANNEXE 4

Guide pour l'information des élèves et des familles

L'information des élèves et des familles placés devant un choix de langue (LV1 ou LV2) pour leur enfant, constitue l'un des objectifs opérationnels majeurs du plan de développement de l'enseignement de l'allemand.

L'information sur les intérêts liés à l'apprentissage de l'allemand peut prendre plusieurs formes :

- réunions de parents (très important)
- interventions auprès des élèves (séances d'initiation)
- animations du Deutschmobil auprès des élèves (prendre contact avec la Maison de Heidelberg)
- exposition sur l'Allemagne et les pays germanophones (les sites indiqués ci-dessous fournissent matière à des expositions donnant une image dynamique de l'Allemagne et des relations franco-allemandes)
- exposition ou présentation d'un film réalisé lors d'un voyage ou échange
- travaux interdisciplinaires (IDD par exemple) en lien avec l'allemand et/ou les pays germanophones
- manifestations à l'occasion de la journée des langues (en septembre), de la semaine franco-allemande (autour du 22 janvier), de la journée de l'Europe (en mai) : repas allemands organisés à la cantine, spectacles, conférences, ...

L'information doit porter sur :

- les parentés linguistiques entre l'allemand et l'anglais

On expliquera en quoi l'apprentissage d'une des langues facilite celui de l'autre

- les intérêts liés à l'apprentissage de l'allemand

On trouvera des arguments sur les sites suivants

- www.eduscol.education.gouv.fr
- www.fplusd.de / www.fplusd.fr
- www.ac-montpellier.fr/allemand
- www.maison-de-heidelberg.org

- la brochure « L'allemand, passeport pour l'Europe », diffusée par le Ministère via les inspections académiques en 2005 et 2006

On pourra, le cas échéant, inviter des professionnels pour présenter les besoins de personnels ayant des compétences en allemand, voire d'anciens élèves qui ont trouvé un emploi grâce à l'allemand.

- les nombreuses possibilités d'échanges, de séjours en Allemagne, qui rendent l'apprentissage de l'allemand particulièrement concret et vivant.

- les parcours possibles avec l'allemand

La notion de parcours est fondamentale. Les élèves et les parents doivent savoir comment s'organiser le parcours linguistique qui intègre l'allemand.

A l'école primaire, il est important d'indiquer aux parents à quel moment leur enfant commencera l'anglais s'il commence l'apprentissage des langues par l'allemand, en quoi cet apprentissage facilite celui de l'anglais.

Si une section européenne peut être intégrée au parcours, il convient d'expliquer en quoi cela consiste et à quoi cela conduit.

Il y a lieu de présenter les cursus possibles : sections européennes, section Abibac, cursus professionnels et universitaires intégrant l'allemand (voir le site de l'Université franco-allemande : www.dfh-ufa.org).

15 . Plan de relance de l'enseignement de l'allemand 2006

d'un vivier dans les écoles primaires du secteur ; dans ce cas, il convient d'ouvrir de manière concomitante la section à deux langues en 6^{ème} et l'allemand dans au moins une école primaire du secteur

- **Priorité 3** : collèges proposant l'allemand au seul titre de la LV2 et situés dans des secteurs où des professeurs des écoles seraient susceptibles d'enseigner l'allemand et ne le font pas en raison de l'absence de LV1 allemand en 6^{ème}

On ne saurait tirer le meilleur parti de ces sections en terme de consolidation des effectifs d'élèves germanistes en les réservant exclusivement aux élèves ayant commencé par l'allemand en primaire.

On les ouvrira également, dans la mesure des places disponibles pour les collèges relevant de la priorité 1, voire quasi exclusivement dans un premier temps pour les collèges relevant de la priorité 2, aux élèves ayant commencé par l'anglais parce que c'est la seule langue qui leur est proposée dans leur école.

L'inscription en 6^{ème} à deux langues ne donne pas droit à dérogation de secteur de collège.

III. Modalités de fonctionnement

Au niveau des moyens, les modalités de calcul des dotations étant variables d'un département sur l'autre et la situation étant variable d'un collège sur l'autre dans la mesure où il n'est pas forcément nécessaire de créer un groupe supplémentaire par rapport au nombre de divisions, il vous appartient de fournir aux collèges concernés les explications techniques permettant de fonctionner à partir des moyens attribués.

Dans la mesure où ces sections à deux langues accueilleront des élèves ayant commencé par l'allemand et d'autres ayant commencé par l'anglais et où l'un des objectifs est de faire disparaître la distinction entre LV1 et LV2, on incitera fortement les collèges à pratiquer la parité horaire entre les deux langues. Le suivi de l'expérimentation en cours fait apparaître que 8 collèges sur les 12 concernés pratiquent cette parité horaire (3 séquences hebdomadaires dans chaque langue).

Au niveau du fonctionnement pédagogique, il convient d'inciter les collèges désireux d'ouvrir une 6^{ème} allemand / anglais à mettre sur pied un projet de travail concerté entre enseignants d'anglais et d'allemand. Les corps d'inspection pédagogique se tiennent à la disposition des équipes pour les aider à construire un tel projet.

II. Objectifs opérationnels

Le plan de relance s'articule autour de 5 objectifs opérationnels :

1. Consolider l'enseignement de l'allemand en primaire

Cela passe par :

- une augmentation du nombre de maîtres habilités et nommés dans des écoles proposant l'allemand ;
- une mise à disposition à titre transitoire d'enseignants du 2nd degré pour pallier le manque actuel d'enseignants du 1^{er} degré habilités ;
- une incitation des familles à choisir l'allemand par une information et une mise en perspective de parcours attractifs (6^{èmes} bi-langues, sections européennes) et variés (possibilités d'apprentissage de cette langue dans les formations professionnelles).

2. Assurer la continuité des enseignements entre l'école et le collège

Pour consolider les effectifs de germanistes en primaire et éviter les déperditions entre l'école et le collège il s'agit de veiller à ce que :

- tous les élèves bénéficiant d'un enseignement de l'allemand en CM2 puissent poursuivre l'apprentissage de cette langue dans leur collège de secteur ;
- les collèges proposant actuellement l'allemand en 6^{ème} soient assurés d'un vivier dans le secteur de recrutement ;
- l'enseignement de l'anglais soit progressivement proposé dès la 6^{ème} aux élèves germanistes (sections bi-langues).

3. Consolider l'offre de formation dans le 2nd degré

Au niveau de l'enseignement général

- **Consolider le réseau des sections européennes allemand**
Les sections européennes sont un dispositif attractif. L'objectif est de doubler en 5 ans le nombre de sections européennes : il s'agit de passer de 5 sites (rentrée 2004) à 10 sites (rentrée 2009) ; un site correspondant à 1 lycée alimenté par 2 ou 3 collèges.

- Ouvrir une section Abibac à la rentrée 2006

Une section Abibac sera ouverte au lycée Clemenceau à la rentrée 2006 : les élèves de cette section prépareront en même temps le baccalauréat et son équivalent allemand, l'Abitur.

Au niveau de l'enseignement professionnel

La maîtrise de l'allemand étant un atout pour l'insertion dans le cadre des métiers liés au tourisme, l'enseignement de cette langue doit être encouragé dans les sections de techniciens supérieurs, les sections de BEP et CAP hôtellerie – tourisme, immobilier et vente.

4. Tirer le meilleur parti des possibilités d'échanges avec l'Allemagne

Grâce à l'OFAJ, les possibilités d'échanges avec l'Allemagne sont nombreuses. De plus en plus d'élèves de notre académie doivent participer à des échanges collectifs et individuels (notamment grâce aux programmes « Voltaire » et « Brigitte Sauzay »).

5. Informer les élèves et les familles

Une information systématique des élèves et des familles doit être organisée par l'institution au moment des choix, à l'école et au collège. Cette information concerne les parcours possibles et les raisons d'apprendre l'allemand.

III. Mise en œuvre

1. Au niveau académique

a. La coordination est assurée par l'IA-IPR d'allemand

L'IA-IPR d'allemand est chargé du suivi de ce plan de relance, en lien avec les IA-DSDEN et les services académiques. Il rend compte des évolutions au moyen d'un rapport annuel, présenté en janvier, au moment de la journée franco-allemande.

b. La Carte des formations en allemand fait l'objet d'une vigilance particulière.

L'IA-IPR et l'IEN-ET d'allemand travaillent avec les services rectoraux pour les lycées et les sections européennes, et les IA-DSDEN pour les collèges, en ce qui concerne les modifications de la carte des formations en allemand. Ils font des propositions et sont consultés sur les modifications envisagées par les services concernés.

c. Les ressources humaines sont utilisées de manière optimale.

Les services de la DPE, de la DOSSEP et des DIOS étudient, en lien avec l'IA-IPR d'allemand, les possibilités d'une utilisation optimale des ressources humaines (complément ou partie de service dans le 1^{er} degré et/ou à l'IUFM pour les enseignants du 2nd degré, par exemple).

d. La formation des enseignants d'allemand est consolidée.

Pour accompagner la relance une journée académique annuelle de l'allemand est instaurée. Cette journée s'ajoute au contingent de journées de formation accordé à la discipline en fonction du nombre d'enseignants. La DAFPEN facilite la mise en place de ce dispositif spécifique.

e. Les relations binationales sont renforcées

Les relations avec l'Allemagne sont consolidées. L'Académie a signé un

ANNEXE 3

Mise en œuvre du protocole de Sarrebruck : sections de 6^{ème} allemand / anglais Texte de la note adressée le 03/01/2005 par M. le Recteur aux IA-DSDEN

Dans le cadre de la déclinaison académique de la politique ministérielle de relance de l'allemand, en conformité avec les objectifs du protocole de Sarrebruck, les sections à deux langues sont un dispositif clé pour l'augmentation recherchée des effectifs de germanistes, tant au niveau du 1^{er} degré que du 2nd degré.

La présente note a pour objet de fixer le cahier des charges académique des sections de 6^{ème} à deux langues allemand / anglais à compter de la rentrée 2005, soit au terme de l'expérimentation en cours, concernant 12 collèges, qui a fait la preuve de l'efficacité du dispositif en terme de consolidation des effectifs d'élèves germanistes.

I. Objectifs de ces sections de 6^{ème} allemand / anglais

Ces sections poursuivent un triple objectif :

- conduire les élèves à la maîtrise égale de l'allemand et de l'anglais en fin de collège, en faisant disparaître la distinction entre LV1 et LV2 ;
- inciter les familles à choisir l'allemand à l'école primaire, en les assurant que leur enfant pourra poursuivre l'apprentissage de cette langue au collège et commencer l'apprentissage de l'anglais dès la 6^{ème} ;
- impulser une évolution de l'enseignement des langues prenant en compte le développement des compétences plurilingues, dans l'esprit du Cadre européen commun de référence pour les langues, à partir de l'apprentissage conjoint de l'allemand et de l'anglais.

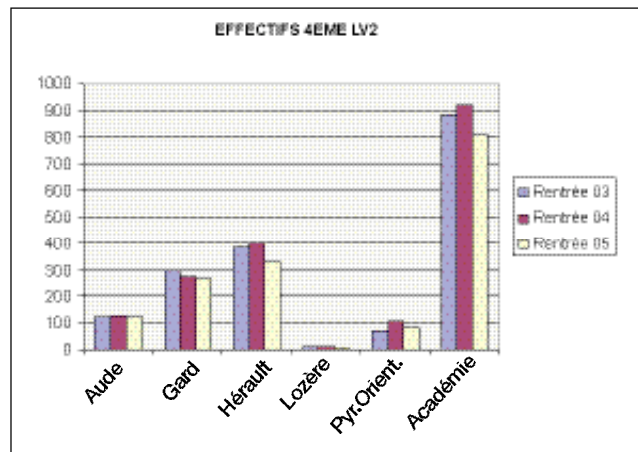
II. Modalités d'ouverture et recrutement des élèves

L'ouverture de ces sections relève de votre compétence d'inspecteur d'académie – directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Eu égard à ces objectifs, les priorités en matière d'ouverture seront les suivantes :

- **Priorité 1** : collèges accueillant des élèves bénéficiant de l'enseignement de l'allemand en primaire
- **Priorité 2** : collèges proposant l'allemand au titre de la LV1 et ayant des difficultés de recrutement de germanistes du fait de l'absence

4. Effectifs en classe de 4^{ème} LV2



En 4^{ème} LV2, la situation est moins favorable. Les effectifs continuent de baisser.

Cela tient au fait que certaines structures ont été fermées pour être remplacées par des structures de 6^{èmes} bi-langues. Mais les structures conservées sont moins performantes qu'en 6^{ème} : la taille moyenne des groupes est de 13 élèves.

Cette observation confirme l'analyse faite l'année dernière : la LV2 n'est pas le meilleur levier pour faire évoluer la situation.

Conclusion

Les sections bi-langues sont la clé du dispositif de relance de l'allemand. L'expérimentation effectuée dans 12 sections à la rentrée 2004 avait mis ce levier en évidence. C'est pour cela que ce dispositif est devenu un objectif opérationnel du plan. Les résultats obtenus à cette rentrée montrent que ce choix était judicieux.

En effet, le dispositif des 6^{èmes} bi-langues fait la preuve de son efficacité : il permet à l'Académie d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et ceux que lui fixe la Loi d'Orientation et de Programme pour l'Avenir de l'Ecole et les indicateurs de la LOLF en matière de consolidation de l'enseignement de l'allemand.

Au niveau de la carte de l'allemand, il permet une certaine souplesse dans l'articulation école / collège : des élèves auxquels l'allemand n'a pu être proposé en primaire (école trop petite pour offrir un choix de langues) peuvent se joindre aux élèves qui ont commencé par l'allemand en primaire, même si ces derniers restent prioritaires.

Au niveau pédagogique, le dispositif fonctionne bien : les élèves initiés entraînent les autres et ce ne sont pas les mêmes élèves en allemand et en anglais quand on regroupe élèves initiés et débutants dans les deux langues ; la prise en compte des parentés linguistiques et des compétences transversales facilite les apprentissages et les acquisitions. Il fonctionne d'autant mieux que les deux langues sont mises sur un pied d'égalité (même horaire dans les deux langues).

accord avec le land de Sarre pour faciliter les échanges individuels d'élèves. La DARIC et le correspondant académique de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse) veillent à la consolidation de ces échanges : actions auprès des enseignants, information, etc.

2. Au niveau départemental

a. Les IA-DSDEN définissent la carte départementale de l'allemand.

Dans le cadre de la carte des langues, destinée à garantir la diversification et la continuité entre les différents niveaux d'enseignement (école/collège, collège/lycée), tout doit être mis en œuvre pour maintenir l'offre existante en allemand et pour la consolider. Dans les secteurs sinistrés (mise en péril de l'existence de l'allemand dans un lycée ou un collège), des solutions doivent être cherchées pour en éviter l'extinction.

b. Les IA-DSDEN veillent à consolider l'offre d'allemand dans le 1^{er} degré.

S'agissant de l'augmentation du nombre d'enseignants du 1^{er} degré habilités, les IA-DSDEN font en sorte de mettre en place pour les enseignants susceptibles d'enseigner l'allemand une formation débouchant sur l'habilitation. Pour cette formation, il peut être fait appel à l'IUFM qui envisagera notamment des modules interdépartementaux.

c. Les IA-DSDEN assurent la continuité des enseignements entre l'école et le collège.

Ils prennent appui pour cela sur :

- le fléchage de postes dans le 1^{er} degré
- le dispositif des classes de 6^{ème} bi-langues allemand – anglais, dont les objectifs, les conditions d'ouverture et les modalités de fonctionnement font l'objet d'une note rectorale spécifique. (voir annexe 3)

3. Au niveau de l'établissement

a. Les établissements mettent en place une politique de l'allemand

Les établissements – tout particulièrement les écoles et les collèges – proposant un enseignement de l'allemand sont très fortement incités à inscrire un volet « politique de l'allemand » dans leur projet d'établissement. Ils fixent des objectifs réalistes et définissent des actions et des modalités d'évaluation pour décliner à leur niveau la politique académique de relance de l'allemand.

Parmi ces actions doit figurer l'information systématique des élèves et des familles au moment du choix d'une langue. (voir annexe 4)

b. Les sections européennes sont consolidées

Les sections européennes existantes doivent être aussi remplies que possible.

Il est rappelé à ce propos que la section européenne n'est pas une option : autrement dit, l'inscription en section européenne ne doit pas empêcher un élève de collège de suivre une option comme par exemple le latin ou la langue régionale.

Les établissements souhaitant mettre en place une section européenne allemand doivent monter un projet et prendre l'attache des corps d'inspection concernés et de la DARIC. Ce projet doit s'inscrire dans une politique de bassin.

c. Les formations professionnelles liées au tourisme proposent un enseignement de l'allemand

Les établissements (LT ou LP) ayant des sections de techniciens supérieurs, de BEP et CAP hôtellerie – tourisme, immobilier et vente, sont invités à réfléchir à une intégration de l'allemand dans leurs cursus.

Les établissements intéressés peuvent prendre l'attache des corps d'inspection pour les aider à construire des projets d'enseignement de l'allemand qui tiennent compte de la spécificité des élèves concernés.

4. Au niveau de l'IUFM

Accroître le nombre d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant l'allemand

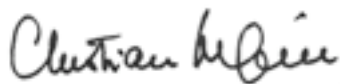
L'IUFM propose la préparation à l'épreuve d'allemand du CRPE (épreuve obligatoire et épreuve facultative) dans chaque site.

Le rectorat aide l'IUFM en mettant à sa disposition un volant d'heures prises sur le contingent d'enseignants en surnombre.

Consolider la formation continue

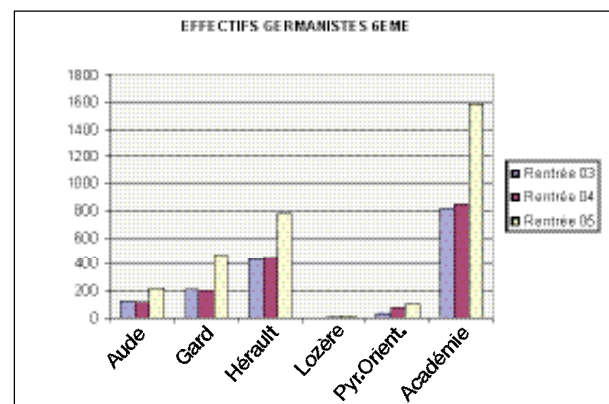
S'agissant de la formation continue 1^{er} degré, les IA-DSDEN, en charge du plan départemental de formation, sont invités à étudier avec l'IUFM et la DAFPEN les modalités de formations interdépartementales pour l'allemand.

Montpellier, le 18 janvier 2006
Le Recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des Universités



Christian Nique

2. Effectifs en classe de 6^{ème}



Par rapport à la rentrée 2004, la hausse est de + 86,65% au niveau de l'Académie :

- + 88,79% dans l'Aude
- + 131,18% dans le Gard
- + 74,9% dans l'Hérault
- + 50% en Lozère
- + 38,15% dans les Pyrénées Orientales

Cette hausse est due à l'ouverture d'un nombre important de sections bi-langues.

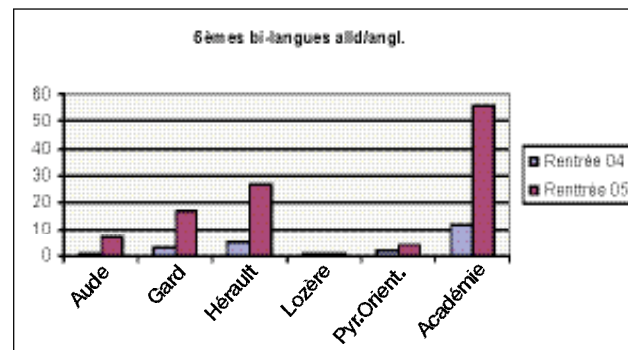
Dans l'immense majorité des cas, il ne s'agit pas de structures nouvelles mais de transformations de structures de 6^{ème} LV1.

Ces structures bi-langues permettent de fidéliser tous les élèves initiés à l'allemand en primaire et d'accueillir également les élèves issus d'écoles dans lesquelles l'allemand n'était pas proposé.

La taille moyenne des groupes de 6^{ème} est de 21 élèves, en section bi-langues, elle est de 23, 5 élèves (En 6^{ème} LV1, elle est de 14,95 élèves).

Ainsi , plus de 80 % des élèves germanistes de 6^{EME} sont scolarisés en sections bi-langues.

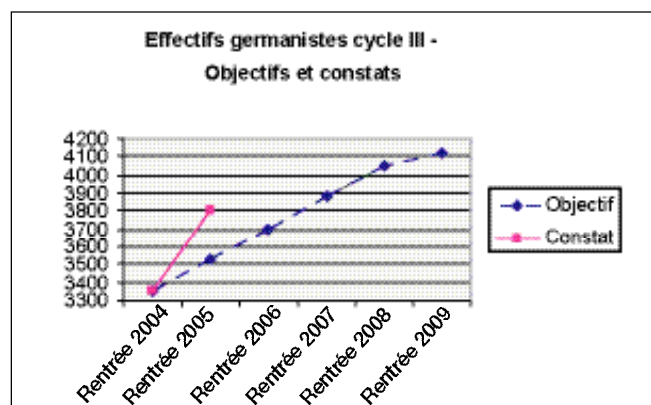
3. Evolution des sections de 6^{ème} bi-langues



L'Académie ne comptait que 12 sections bi-langues (les premières) à la rentrée 2004 ; elle en compte 56 aujourd'hui. Ce développement est conforme aux objectifs du projet d'Académie

Plan de développement de l'allemand :
Rapport annuel du coordonnateur : situation à la rentrée 2005

A. Dans le premier degré



Le passage de 3355 élèves à 3801 à la rentrée 2005 représente une augmentation de l'ordre de 13,5%.

Eu égard à l'augmentation visée de + 20% en 5 ans, cette progression de 13,5% dès la première année de la mise en œuvre du plan de relance apparaît très satisfaisante.

B Dans le second degré

1. Evolution générale au niveau de l'ensemble du 2nd degré

	Rentrée 03	Rentrée 04	Rentrée 05	Progression R 04 – R 05	Objectif visé
Collèges	5463	5321	5898	+ 11%	+ 50% en 2015
Lycées	6204	5550	5232	- 6,5%	
Total 2 nd degré	11669	10871	11121	+ 2%	

Ce tableau fait apparaître l'évolution négative dans laquelle se trouvait l'Académie jusqu'à la rentrée 2005.

Les effets de cette évolution sont encore sensibles en lycée, avec la perte de 1000 élèves entre la rentrée 2003 et la rentrée 2005.

Mais la hausse enregistrée en collège à cette rentrée (environ 600 élèves de plus par rapport à la rentrée 2004, après une perte de 150 environ à la rentrée 2004 par rapport à 2003) permet d'inverser la tendance et d'amorcer une évolution positive.

1 - Plan académique de relance de l'enseignement de l'allemand Note de M. le Recteur en date du 26/01/2005	8
2 - Plan de développement de l'allemand Rapport annuel du coordonnateur : situation à la rentrée 2005	10
3 - Mise en œuvre du protocole de Sarrebruck : sections de 6^{ème} allemand / anglais Texte de la note adressée le 03/01/2005 par M. le Recteur aux IA-DSDEN	13
4 - Guide pour l'information des élèves et des familles	15

ANNEXE 1

Plan académique de relance de l'enseignement de l'allemand Note de Monsieur le Recteur en date du 26/01/2005

La coopération franco-allemande au sein de l'Union européenne répond à des enjeux politiques, culturels, linguistiques et économiques. Ces enjeux concernent tout particulièrement les systèmes éducatifs allemand et français, notamment parce qu'il leur revient de former suffisamment de locuteurs, francophones pour l'un et germanophones pour l'autre.

Dans l'académie de Montpellier, les effectifs d'élèves qui étudient l'allemand à tous les niveaux (écoles, collèges, lycées) sont très inférieurs à la moyenne nationale, et en constante diminution. Cette situation n'est pas satisfaisante, et doit être corrigée.

En conséquence, un plan de relance de l'apprentissage est mis en place pendant deux années (2005-2006) dans l'Académie. Il devra contribuer à faire comprendre l'intérêt qu'il y a à apprendre la langue de notre partenaire, à inciter un plus grand nombre d'élèves à la choisir, à leur permettre d'en poursuivre l'apprentissage sans rupture de l'école à la fin du collège et au lycée, et à amplifier les possibilités d'échanges existants.

Le plan de relance devra permettre d'atteindre les cinq objectifs suivants dans l'académie de Montpellier :

- Au niveau quantitatif :
 - 1 . augmenter de 20 % en 5 ans le nombre d'élèves apprenant l'allemand en primaire ;
 - 2 . augmenter de 50 % en 10 ans le nombre d'élèves germanistes dans le second degré.
- Au niveau qualitatif :
 - 3 . conduire les élèves à un niveau de compétence correspondant aux normes européennes ;
 - 4 . mettre en place des formations et qualifications facilitant l'accès à des formations dispensées en Allemagne ;
 - 5 . prendre appui pour l'action pédagogique et éducative sur les relations privilégiées entre nos deux pays.

Pour que ces objectifs puissent être atteints, la mobilisation de tous les acteurs pédagogiques et administratifs est nécessaire. Chacun, dans le domaine qui le concerne, veillera à créer les conditions d'une évolution positive de la situation. Il conviendra notamment de porter une attention particulière aux points suivants :

- **L'offre de formations** doit être augmentée en primaire et dans le secondaire, notamment en lycée professionnel, et en priorité dans les formations préparant aux métiers du tourisme.

- Pour le primaire, **l'ouverture par l'I.U.F.M. de plusieurs sites de préparation à l'option allemand** au CRPE (concours de recrutement des professeurs des écoles), ainsi que l'organisation d'une offre de formation continue, permettront d'accroître le nombre de maîtres habilités. En outre, et dans la mesure où ceux-ci sont en nombre insuffisants, des professeurs du second degré pourront, pour une partie de leur service, enseigner dans le premier degré ; ils pourront également contribuer à la formation continue des maîtres du 1^{er} degré.

- **La continuité de l'enseignement de l'école au collège** sera désormais la règle : tout élève commençant l'allemand en primaire devra pouvoir le poursuivre dans un collège. Tout secteur de collège proposant l'allemand en 6^{ème} devra offrir de l'allemand en primaire. Les dispositifs permettant aux élèves germanistes de commencer l'anglais dès l'entrée au collège seront encouragés.

- La création de **sections européennes** sera encouragée.

- Une préparation à l'**Abibac** sera créée dès la rentrée 2006.

- La **formation des enseignants** sera consolidée, notamment pour leur permettre d'utiliser le cadre européen commun de référence pour les langues. En outre, une journée académique réunissant les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré permettra de faire le point sur les actions engagées.

- L'Académie s'engagera dans un **partenariat avec un land allemand** : la DARIC (délégation académique aux relations internationales et à la coopération) prendra les contacts nécessaires et animera cette opération.

- Chaque école et établissement du second degré qui propose l'enseignement de l'allemand se dotera d'un **dispositif d'information des familles et des élèves**, de manière à faire comprendre l'intérêt de cet enseignement.

J'ai chargé Monsieur Biscons, IA- IPR d'allemand, en liaison avec les IA – DSDEN, du suivi de ce plan et de la mise au point de la carte académique de l'allemand. Il réunira régulièrement un groupe de pilotage et m'informerera ainsi des actions engagées et des progrès réalisés.

Je remercie tous ceux qui contribueront à cette opération à laquelle je suis particulièrement attaché, et qui constitue une nécessité pour notre académie.